



MIAOOU

FANZINE DE LA



33

CNT-FAU (Confédération Nationale
du Travail-Formation Action Universitaire)

N°3 - FEVRIER 2008

ORDRE DU JOUR

- ✓ Edito
- ✓ Intégristes pro-life
- ✓ Dossier: l'autogestion
- ✓ Le chat noir
- ✓ Les régimes spéciaux
- ✓ Les intermittents du spectacle
- ✓ Solidarité Internationale
- ✓ Chronique: Mauvaise réputation, Joey Starr
- ✓ La CNT, c'est quoi?



cnt.fau33@cnt-f.org

Voilà entre vos mains le Miaouu n°3!

Certes il a mit beaucoup de temps à sortir mais cette fois ci c'est promis, ce sera un numéro par mois. Cela nous permettra à l'avenir d'être un peu plus dans l'actualité qui risque d'être agitée.

En effet à peine le mouvement contre la LRU terminé que de nouvelles réformes arrivent. Tout d'abord la commission Pochard qui vient de rendre ses réflexions sur le métier d'enseignant et qui prépare l'autonomie des collèges et lycées comme on peut le lire dans la lettre de mission de Sarkozy à Xavier Darcos, ministre de l'éducation nationale. Ensuite le rapport Attali où on retrouve des propositions pour l'enseignement : autonomie des établissements primaires et secondaires, renforcer l'autonomie des universités, développer les financements privés...

Bref le but est toujours le même : sur la forme, des universités et des établissement scolaires dont le fonctionnement est calqué sur celui d'une entreprise et donc financé par des investisseurs privés et sur le fond un enseignement de plus en plus professionnalisant (et cela de plus en plus tôt) et adapté aux besoins du marché du travail.

Mais dans toutes ces réformes annoncées, l'enseignement n'est pas le seul domaine visé: on assiste à une véritable disparition de tous les acquis sociaux obtenus par la lutte. Les récents accords sur la « modernisation du marché du travail » signés entre le Medef la CFTC, FO, CFE-CGC et la CFDT mettent à mort le code du travail avec des nouveautés telles que l'allongement de la période d'essai, la rupture à l'amiable, le contrat de mission. La durée légale du travail sera fixée entre 35 et 48 heures (seuil maximal appliqué dans l'union européenne). Le droit de grève disparaît avec le service minimum étendu aux écoles primaires et maternelles. Autres victimes, la sécurité sociale, les retraites avec la réforme des régimes spéciaux et bientôt le passage de 40 à 41 annuités de cotisation pour tous, la laïcité...

Le but du Medef aujourd'hui est « de sortir de 1945 et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la résistance » (dixit Denis Kessler ancien numéro 2 du Medef) c'est à dire revenir sur des acquis fondé sur la solidarité après une guerre où le patronat avait choisi le camp d'Hitler plutôt que le Front Populaire.

Face à ces attaques sans précédent nous devons dès maintenant construire la riposte. Ce sera sans compter sur les bureaucraties syndicales trop occupées à défendre leurs intérêts corporatistes et à sauvegarder leurs subventions publiques, ni sur les médias à la solde des industriels français tels que Lagardère, Dassault... ni sur les politiques qui ont toujours une campagne à faire...

Les travailleurs, étudiants, chômeurs, sans-papiers, précaires... ne pourront compter que sur leurs propres forces pour défendre leurs droits.

Et nous gagnerons par la lutte et la grève générale.

SOS Tout Petits organise chaque année en novembre son rosaire pour la vie, journée nationale de « prière publique de la France pour les tout petits ». A Bordeaux, elle se tient sur le parvis de la Cathédrale, Place Pey Berland

Les associations anti-IVG se constituent pour lutter contre ce qu'ils qualifient de "crime contre l'humanité". Leur argumentaire est basé sur le principe que l'embryon est un être vivant à par entière et que l'IVG est un meurtre. Les coupables étant les mères « *infanticides* », les équipes médicales de ce qu'ils qualifient d'« *avortoirs* », et les politiques qui légalisent le « *meurtre* », tous « *trompés* » par les « *manipulations* »

des militants pro-choix. Ils emploient un langage type: enfant non né, culture de mort, infanticide, et des méthodes qui vont de la lettre anonyme à l'action commando qu'ils qualifient de « *sauvetage* »... Ils s'opposent farouchement à l'action du Planning Familial. Globalement l'idée est d'exercer une pression psychologique pour culpabiliser et décourager les femmes et les équipes médicales et de faire interdire l'IVG.



Dans la droite ligne de « Laissez les vivre - SOS futures mères » (première association anti-IVG en France, 1971) deux organisations à tendance extrémiste sont particulièrement actives:

SOS tout petits (1986) prône le «droit à la vie» et débute ses activités par des commandos anti-IVG, actions dans les centres IVG afin d'empêcher par l'occupation des locaux les interventions prévues («modérés» les activistes de SOS tout petits se contentent de prier en latin allongés à même le sol, en distribuant des tracts annonçant "qu'ici on tue des bébés"). SOS tout petits a peu à peu réduit ses activités anti-IVG à des séances de prière collective régulières, de la diffusion de tracts et de courriers.

Présidée par Xavier Dor, médecin catholique traditionaliste né en 1929, créateur des commandos anti-IVG (exportés avec succès aux Etats Unis). Dor évolue dans les mouvances de l'extrême droite, (Action Française, PFN), c'est un proche de Christine Boutin, Bruno Golnich... Son action est soutenue financièrement et matériellement par le Front National qui aide à la diffusion de sa propagande. Il siège au comité directeur de l'Agriif (*Alliance Générale contre le Racisme et pour le respect de l'Identité Française et chrétienne*). Il a été condamné à de multiples reprises à des amendes et à des peines de prison avec sursis pour ses activités dans le mouvement pro-vie mais bénéficie d'une très large tolérance de la part de la justice qui lui a permis de ne passer que 11 jours en prison.

La trêve de dieu (1988) met en pratique les actions des commandos prolifère américains (adaptation radicale des actions de SOS tout petits): ses membres s'enchaînent aux tables d'opération, stérilisant ainsi le bloc opératoire et tout le matériel ; ils détruisent les stocks de médicaments, rentrent dans les chambres des malades, consultent les dossiers...

Les activités radicales des pro-life en France ont été fortement ralenties par la loi Neiertz du 27 janvier 1993 qui punit l' "entrave à avortement volontaire" de deux mois à trois ans d'emprisonnement et d'une amende de 2 000 à 30 000 francs. Ils continuent cependant à sévir et à diffuser leurs idées (de manière certes moins spectaculaire) par des marches « pour la vie », publications (journaux, livres, internet...), lettres anonymes, séances de prière collective...

En France toute femme, quelque soit sa nationalité ou son statut sur le territoire français, a (encore) le droit d'interrompre ou non sa grossesse. Elle seule décide, elle n'a besoin ni de l'autorisation de son conjoint ni de celle d'un médecin.

Avant 18 ans, l'accord parental n'est plus indispensable, par contre un adulte référent doit être présent en soutien pendant toute la procédure, cette personne doit être majeure, elle peut être un proche, un ou une ami(e), un ou une travailleur(euse) social(e).



Cette rubrique a pour vocation de donner un aperçu au lecteur des pratiques et des théories que nous pronons et que nous mettons en application dans notre syndicat. La place accordée ne permet évidemment pas de faire une analyse de fond sur la notion abordée, ce sera donc à chacun de pousser la réflexion plus loin en se documentant seul.



Que ce soit dans nos slogans ou dans nos tracts l'autogestion est omniprésente à la CNT et bien en dehors que ce soit dans des squatts, des coopératives, des librairies... Il est donc temps de revenir sur cette notion si importante dans les milieux libertaires.

➤ **Un peu d'histoire** : La pratique de l'autogestion est apparue en même temps que la première révolution industrielle, dans les associations de travailleurs. Au cours de l'histoire de nombreuses expériences d'autogestion ont vu le jour : en France tout d'abord lors de la Commune de Paris en 1871, puis en Russie avec les soviets en 1917. En yougoslavie Tito ira même jusqu'à inscrire l'autogestion dans la constitution (bien que la propriété des entreprises restera étatique).

Il y a encore d'autres exemples comme en Argentine lors de la crise économique de 2001, ou encore en Algérie après la décolonisation. Mais l'exemple d'autogestion sûrement le plus aboutit restera l'Espagne républicaine de 1936 à 1939. Tout ces exemples passés nous montrent bien que l'autogestion fut maintes fois une réalité et non pas seulement une utopie.

➤ Alors l'autogestion c'est quoi ?

Le sens littéral du mot autogestion signifie « gestion par soi-même ».

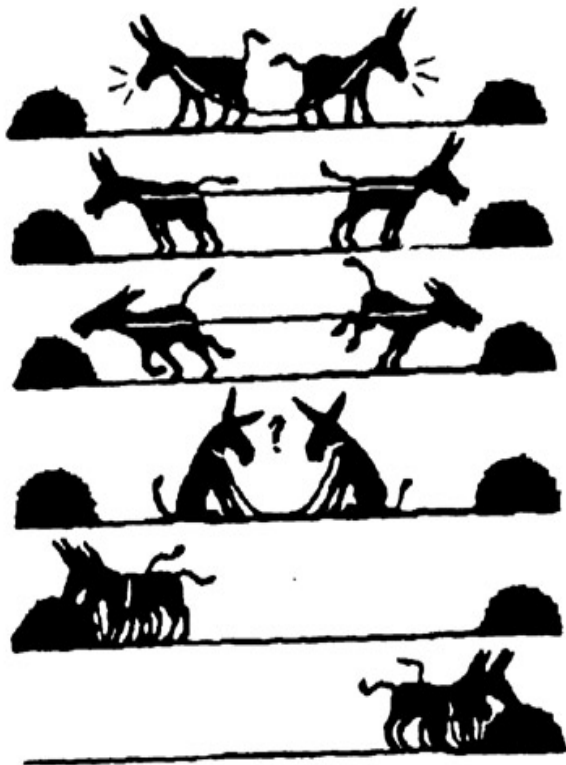
Nous voulons une société autogérée. Qu'est-ce que cela veut dire ? Une société qui se gère, c'est-à-dire se dirige, elle-même. Mais cela doit être encore précisé.

Une société autogérée est une société où toutes les décisions sont prises par la collectivité qui est, chaque fois, concernée par l'objet de ces décisions.

C'est-à-dire un système où ceux qui accomplissent une activité décident collectivement ce qu'ils ont à faire et comment le faire, dans les seules limites que leur trace leur coexistence avec d'autres unités collectives. Ainsi, des décisions qui concernent les travailleurs d'un atelier doivent être prises par les travailleurs de cet atelier ; celles qui concernent plusieurs ateliers à la fois, par l'ensemble des

travailleurs concernés, ou par leurs délégués élus et révocables ; celles qui concernent toute l'entreprise, par tout le personnel de l'entreprise ; celles concernant un quartier, par les habitants du quartier ; et celles qui concernent toute la société, par la totalité des femmes et des hommes qui y vivent.

Les prises de décisions s'effectuent donc au sein d'assemblées. Après discussion on essaie d'arriver à un consensus où bien si il le faut on vote pour trancher. Et pour que celui-ci ne lèse personne, chaque participant vote en pensant à l'intérêt de la communauté et non pas à son intérêt personnel.



➤ L'autogestion dans la pratique :

Le Chiapas/ Depuis la fin de l'année 1994 au Chiapas (Mexique) a débuté la formation de communautés autonomes en rébellion où les indigènes se régissent selon leurs us et coutumes. Ils adoptent des formes appropriées de gouvernement et d'autogouvernement en accord avec les intérêts collectifs et incorporent leurs expériences et traditions aussi bien ancestrales que celles qu'ils ont acquies à l'époque contemporaine.

Chaque communautés autonomes est composée de communautés d'indigènes correspondant à une zone territoriale après que celles-ci l'eut décidé en assemblée. Ces communautés d'indigènes choisissent elles-mêmes leurs représentants pour le conseil municipal (président, vice-président, secrétaire et responsables de la justice, des affaires agraires, de la santé, de l'éducation et de l'état-civil), lesquels sont à partir de leur nomination l'autorité de la commune. Ce sont des mandats d'une durée de deux ans, renouvelables et surtout révocable si le mandat n'est pas respecté. Pour le gouvernement mexicain, les communautés autonomes en rébellion sont « *le pire ennemi de l'État de droit* » et leur autonomie implique « *la sécession du territoire national* », rien de plus éloigné des exigences zapatistes et du Congrès national indigène (qui intègre 10 millions d'indigènes issu(e)s de 46 peuples indiens de tout le Mexique) qui revendiquent le fait d'être mexicain(e)s et demandent leur intégration à la république à partir de leur identité indigène.

Les entreprises récupérées en Argentine/ L'argentine a connu en 2001



une crise financière et économique d'une telle ampleur que les patrons ont abandonnés à leur sort des milliers d'ouvriers. Face à ce chaos les travailleurs argentins ont remis en marche et sauvé leurs entreprises soit environ 8000 à 10.000 postes. Dès lors les décisions sont prises en assemblées de base, façon démocratique permettant aux travailleurs de décider de leurs destins.

En fonctionnant ainsi ces entreprises récupérées vont même réussir à augmenter leur production, les salaires et embaucher de nouvelles personnes. Après le fonctionnement sera un peu différent d'une entreprise à l'autre. Certaines par exemple mettront tous les salaires au même niveau, d'autres non. Mais toutes entretiendront des rapports de solidarité entre elles. Mais au nom du droit « sacré » à la propriété, le patronat et son gouvernement reprendra possession de manière brutale (est-ce la peine de le préciser ?), de ces entreprises abandonnées quelques temps avant car elles ne généraient plus assez de profit.

A ce propos, voir le très bon documentaire The Take.

Le Lycée Autogéré de Paris/ Plus près de nous, le LAP, faisant partie des 7 lycées expérimentaux reconnus par l'Education nationale en France. L'autogestion concerne prioritairement les enseignants qui se réunissent une fois par semaine pour participer à toutes les tâches d'organisation et de gestion de l'établissement. Ensuite l'équipe enseignante élit un professeur coordonnateur, dont la fonction principale est de veiller au respect des décisions prises en équipe et d'assurer les relations avec les autorités de tutelle et l'environnement du lycée.

Mais les étudiants ne sont pas en reste et participent eux aussi aux décisions qui les concernent comme la gestion des dépenses. Techniquement les il y a à la base des groupes (GB) constitués de 3 membres de l'équipe éducative et de 30 élèves. On y débat aussi bien de la marque du café équitable du distributeur du lycée, de la prochaine venue de l'inspecteur, de l'opportunité de tagger les murs, de la nécessité de préparer le bac, du délabrement de la salle de sport... Chaque membre enseignant ou élève dispose d'une voix. Les représentants des GB se retrouvent au sein d'une réunion générale de gestion qui a pour but de traiter des demandes et propositions des différents groupes mais aussi de celles de tel ou tel élève. Cette réunion élabore des propositions de vote qui sont soumises aux GB. Il y a aussi une AG qui réunit tout le monde lorsqu'il y a besoin d'échanger collectivement. La vie quotidienne du Lycée est prise en charge par des commissions composées par des enseignants et élèves : l'accueil et les relations extérieures, le budget, l'administration, la cafétéria, la sélection de élèves qui postulent pour venir au lycée, l'évaluation partagée. La régulation des conflits est elle aussi portée par une de ces commissions, la commission justice.



Crée en 1982, ce lycée affiche de bons résultats et est la preuve vivante que l'autogestion ça fonctionne. De plus il permet aux élèves de développer un esprit critique, et un sens de l'autonomie et de la responsabilité, notions qui petit à petit disparaissent de l'école au profit de la professionnalisation et de la rentabilité future.

L'autogestion dans les luttes/

C'est en effet le seul mode de fonctionnement qui permet une réelle autonomie: dans les revendications, dans les prises de décisions et une indépendance financière.



En regardant les mouvements étudiants, on voit que cette façon de s'organiser est toujours privilégiée. Et à la différence d'autres mouvements sociaux, on peut remarquer qu'ils sont rarement chapeautés par des grosses centrales syndicales qui décident quelles sont les revendications, quand commence le mouvement, quand il finit et quand il faut négocier... et de récolter les lauriers en cas de victoire! Bref qui ne laissent pas aux acteurs de la lutte le soin d'en

décider et de défendre leur véritables intérêts et non pas ceux d'organisations corporatistes.

A la base d'une lutte autonome, d'un mouvement autogestionnaire comme par exemple ceux des étudiants, il y a toujours des Assemblées Générales (réunissant tout les acteurs de cette lutte) où l'on débat et où l'on décide de quoi faire et comment. Ensuite l'AG décide d'un comité ou de commissions chargés d'exécuter ses décisions.

L'AG désigne aussi des délégués avec un mandat impératif c'est à dire des personnes qui devront porter la voix de l'AG dans des coordinations nationales, réunissant des mandatés de toute la France ou auprès des médias.

➤ Les difficultés de l'autogestion :

Par les exemples précédents on peut constater que l'autogestion peut s'appliquer à tout niveau, que ce soit celui d'un peuple, d'une entreprise, d'un lycée ou bien encore d'un syndicat... Ce système remet en cause les notions de propriété, de hiérarchie, d'autorité. Il est donc systématiquement réprimé par le patronat et ses gouvernements dès qu'il prend trop d'importance (cf article sur les Tanneries à Dijon dans le Miaouu d'avril!). Mais la difficulté ne vient pas seulement de l'Etat, mais aussi de nous mêmes.

En effet la pratique de l'autogestion nécessite quelques qualités. Tout d'abord le sentiment de solidarité qui nous pousse à faire les choses non pas pour soi mais pour la collectivité, sans attendre que d'autres le fassent (dans un local c'est par exemple nettoyer derrière soi tout simplement).

C'est aussi le sens des responsabilités, prendre conscience de ses devoirs, de ses obligations.

L'absence d'autorité demande également de l'auto-discipline, c'est à dire se mettre soi même des règles à respecter, toujours dans le but du bien de la collectivité, sans coercition excepté celle de sa conscience.

Bref l'autogestion c'est remplacer la compétitivité par la solidarité, l'individualisme par la collectivité. Bien plus qu'une utopie c'est un système qui a été maintes et maintes fois expérimenté et qui l'est encore et ce à toutes les échelles. Ainsi chacun de nous peut mettre cette notion en pratique dans sa famille, dans son asso, dans son local...Et parce que l'autogestion c'est pas de la théorie, place à la pratique !!!



ASSEMBLEE GENERALE : MODE D'EMPLOI

L'Ag sert à se rencontrer et à avoir des discussions collectives. Elle sert à élaborer des stratégies, des expressions et des décisions collectives pour construire et affirmer un mouvement d'appropriation des problèmes que l'on pense individuels mais qui sont bien souvent collectifs. L'Ag n'est pas le mouvement, c'est le lieu de décisions collectives du mouvement. Ce dernier est constitué de l'Ag, mais aussi des commissions et de toutes initiatives individuelles et collectives.

Rechercher à tout prix un discours unique n'est pas forcément pertinent, puisqu'un mouvement est toujours multiple. Sa force est dans l'expression de toutes ses différences plutôt que dans une unité factice et superficielle.

✓ **La tribune** : la tribune est un outil technique important pour le bon déroulement de l'Ag. Sa fonction est d'organiser les débats en prenant en compte les différentes positions des gens.

Elle peut être composée de trois personnes aux tâches différentes :

Le coordonnateur : il lance le débat en introduisant les différents points à l'ordre du jour et distribue la parole. Il doit être à l'écoute des attentes de l'Ag (énervement, confusion, enthousiasme, longueur...) et rythmer le déroulement de celle-ci. Sa fonction la plus difficile est d'essayer tout au long de l'Ag de récapituler les différents points de vue et de formuler des propositions qui prennent en compte les différentes paroles. Quand cela est nécessaire, il doit aussi formuler des propositions de vote claires sur certains problèmes soulevés. Pour éviter que ce soit ceux qui ont une grande gueule qui parlent tout le temps et imposent leur point de vue, on peut organiser un tour de parole : le coordonnateur inscrit sur une feuille les gens qui désirent intervenir. Il distribue ensuite la parole dans l'ordre des inscrits.

Les 2 noteurs : ils prennent en note les différentes propositions, questions, et débats qui parcourent l'Ag et qui seront ensuite proposés par le coordonnateur.



✓ **L'ordre du jour** : afin que tout soit bien organisé, il est utile de proposer un ordre du jour qui soit discuté et qui convienne à tous (demander par exemple s'il y a des oppositions motivées à cet ordre du jour...).

✓ **L'assemblée en elle-même** : une assemblée est toujours longue et prendre des décisions collectives suppose une attention et une participation de chacun. C'est une chose que l'on ne pratique pas couramment, car on nous apprend surtout à penser individuellement et non collectivement.

Les débuts sont souvent chaotiques. Faire des Ag, c'est apprendre à penser et agir collectivement sans que d'autres personnes décident à votre place de ce que vous devez faire. De même, intervenir oralement en Ag n'est pas une chose facile à faire. On peut alors écrire ses interventions sur un papier qui sera lu par les gens de la tribune. On peut également noter les quelques idées que l'on veut développer sur un papier pour ne rien oublier quand on parle. Il est aussi important de s'adresser avant tout à l'assemblée et non pas à la seule tribune : c'est l'Ag qui décide et pas la tribune.

✓ **Les commissions** : tout ne peut pas être discuté en Ag, il est parfois utile de créer des commissions où les conditions sont plus propices aux discussions qui seront évidemment soumises à l'Ag suivantes. Pour que les Ag ne soient pas trop lourdes dans leur fonctionnement, il semble nécessaire de laisser une autonomie à ces commissions. Elles peuvent sortir leurs propres textes (mais pas au nom de l'Ag). Les commissions sont responsables devant l'Ag. Elles ne doivent avoir aucun rôle de décision, mais seulement un rôle de proposition. Ce sont uniquement des instruments de réflexion. Elles sont l'émanation de l'Ag. Rappelons que les syndicats ne doivent être qu'un outil au service des individus.



✓ **Les votes** : la tentation de voter à tour de bras est souvent forte. La démocratie ne réside pas dans le vote, mais dans la participation de chacun à l'élaboration des solutions des problèmes que l'on juge importants. Alors voter, oui, mais pas sur n'importe quoi. La façon dont on pose les problèmes détermine généralement l'issue d'un vote. Soyez donc attentifs aux questions soumises au vote.

L'assemblée générale est souveraine : C'est-à-dire que les décisions prises en Ag ont force de loi et doivent être appliquées. Tandis que toute décision prise hors de l'Ag est nulle et non avenue. Chaque participant doit y veiller ! Tout le monde y a sa place de manière égale, les militants syndicaux organisés autant que les autres. La parole doit être également répartie entre les participants. Il n'est pas inutile de nommer un animateur des débats pour ce faire... Chaque participant doit y veiller ! Après chaque Ag, un compte rendu des résolutions prises doit être transcrit et rapidement diffusé ou disponible... Chacun doit y veiller !

✓ **Les délégués** : quand ils sont vraiment nécessaires (ex : coordinations nationales), ils sont élus sur un mandat précis et impératif. Ils doivent être contrôlables et révocables à tout instant par la base, en particulier pour éviter tout dépassement de mandat.

LE CHAT NOIR



Sur nos drapeaux, affiches, tracts, bref partout où se trouve le nom de la CNT, se trouve un chat noir. Ce célèbre chat n'est pas uniquement l'emblème de notre CNT, mais aussi celui d'autres organisations



anarcho-syndicalistes à travers le monde comme la FAU allemande. Mais d'où vient-il ?

Pour répondre à cette question il faut faire un retour en arrière en 1905 à Chicago. C'est ce jour que se tient le congrès constitutif de l' I.W.W (Industrial Workers of the World) : il rassemble toutes les



composantes du mouvement ouvrier et se donne pour objectif (contrairement aux Trade-unions corporatistes) la création d'un seul grand syndicat de tous les travailleurs (One Big Union). Pour cela un manifeste a été envoyé à travers les Etats-Unis. Celui-ci ne

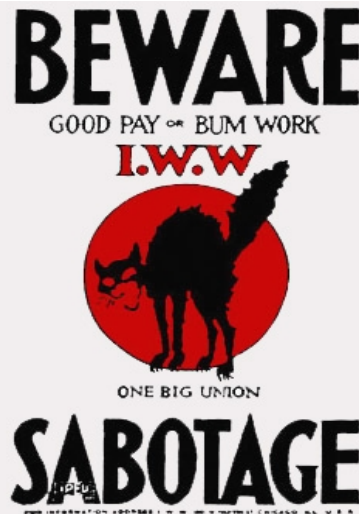


faisait parmi les travailleurs aucune différence de race, croyance ou sexe. Le moyen d'émancipation de la classe ouvrière était la grève générale sociale. Une des premières actions du congrès de 1908, après l'éviction de la fraction socialiste, fut d'enlever toute allusion à l'action politique dans le préambule. L'action des travailleurs devait se faire, sur le lieu du travail. C'est là que l'on formerait la structure du monde nouveau dans l'ancien. « Les I.W.W., le syndicat regroupant tous les ouvriers, prendrait en main, par la grève générale les moyens de production, il abolirait le salariat et établirait un nouvel ordre social. » ...

... Malgré les discussions intérieures, l'idéal des I.W.W. se répandait aux États-Unis.

Les I.W.W feront de l'action directe leur mode d'action. Voici comment il l'a définissent dans une brochure de 1908 : « L'action

directe signifie l'action économique des travailleurs, eux-mêmes, sans l'aide trompeuse des leaders réformistes ou de politiciens. Une grève qui est décidée, contrôlée et menée directement par les travailleurs est une action directe., l'action directe c'est l'action commune sur le lieu de travail pour améliorer les conditions de celui-ci.» Les Wobblies (militants des I.W.W), adaptaient leurs tactiques aux circonstances où aux conditions de travail. De courtes actions décisives étaient souvent



préférées, quand les I.W.W. ne pouvaient soutenir financièrement de longues grèves. Les grèves perlées, les grèves sur le tas et le sabotage étaient différents moyens pour gagner de rapides

concessions. L'utilisation du sabotage dans les actions revendicatives des travailleurs a toujours été l'objet de nombreuses controverses.



Mais pour répandre leurs idées et faire face à une campagne de presse dirigé contre eux, les Wobblies ont mis au point des techniques de propagande. En chanson avec par exemple le *Little Red Book*, recueil de chansons révolutionnaires qui contribuèrent à populariser le mouvement des I.W.W. dans la classe ouvrière.

Dans la rue avec les « *soap box speeches* » c'est à dire des prises de paroles dans la rue où l'orateur se mettait debout sur des caisses de savons afin de se faire entendre.

Les wobblies propagèrent leurs idées aussi par une imagerie très populaire, des affiches que pouvait comprendre un ouvrier illettré. C'est à ce moment qu'est né le Chat Noir, il semble qu'il aurait été adopté par les wobblies à la suite de la lutte des ouvriers agricoles de l'Agricultural Workers' Organisation (l'AWO affilié aux IWW). Le choix d'un chat noir peut s'expliquer par le fait que traditionnellement aux Etats-Unis, celui-ci est vu comme porteur du mauvais oeil (peut-être l'influence des esclaves africains qui voyaient dans l'os d'un félin noir des vertus magiques). Dès 1915

on voit dans la presse wobbly un chat noir représentant le sabotage, qui amène le travailleur vers la démocratie industrielle (dessins de Ralph Chaplin par exemple). Le chat noir sera popularisé aussi par certaines chansons IWW (« *That sabo-tabby kitten* » ou encore « *The kitten in the weat* »). Le chat noir devient populairement le symbole du sabotage ouvrier et de l'action directe, il fait naître la peur chez les grands propriétaires fonciers...A noter que ce symbole inspirera plus tard les Black Panther.

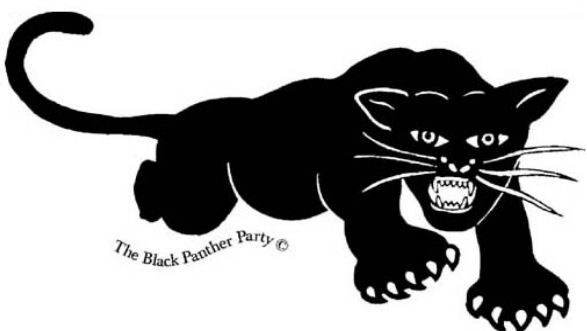


FIGHTIN' UNION

JOIN THE IWW & PUT THE BOSSES TO WORK



Et si la CNT française reprend le chat noir comme emblème ce n'est pas pour le folklore ou pour une question esthétique (c'est vrai qu'il est mignon) mais bien parce que comme les Wobblies nous pensent que l'action directe, la grève, le sabotage sont autant de moyens de lutter contre le capitalisme et de manifester la solidarité de classe dans le but de transformer la société.



LES REGIMES SPECIAUX

Les régimes spéciaux de retraite vont être alignés sur celui de la fonction publique. A l'exception des mineurs, des marins, **des députés et des sénateurs (sic.)**, exclus de la réforme, les bénéficiaires – cheminots, électriciens, gaziers, agents de la RATP, personnels de l'Opéra, de la Comédie-Française, clercs de notaire... – vont donc devoir cotiser **quarante ans** pour avoir droit à une retraite à taux plein (quarante et un ans annoncés à partir de 2012), à la place des **37,5 annuités** actuelles. Les décrets mettant fin aux régimes spéciaux devraient être pris avant la fin de l'année. source : le monde.fr



N. Sarkozy veut « aligner les régimes spéciaux aux régimes des fonctionnaires ». Entre temps, il aligne les régimes de retraite des fonctionnaires sur le privé (Infirmiers, aides-soignants, médecins, profs, profs des écoles etc.) ce sont donc aussi des régimes qui ne seront plus du tout spéciaux.

Ces salauds de fonctionnaires et de profiteurs de sécurité sociale vont donc en avoir pour leur sueur au final, pense sans doute notre président...

Mais au fond, ces soi-disant profiteurs qui sont-ils ?

Comment ça marche la retraite ?

Que sont ces régimes spéciaux dont on nous parle, qui semblent tout droit sortis du paradis post travail salarié ?

On parle de « régimes spéciaux » au pluriel car c'est un ensemble de corps de métiers qui est concerné par un « régime spécial » propre. Et c'est aussi un ensemble de décrets qui concerne les rapports salariés / entreprise, un ensemble de décrets qui instituent des obligations à l'employeur.



En exemple, voici les grands thèmes abordés dans le régime spécial des mineurs : les stages, les congés maternité, les obligations militaires, les salaires, les retraites, les hiérarchies, etc. Les régimes spéciaux font partie du contrat de travail de chaque salarié qui en est bénéficiaire ; quand on signe le contrat, on a droit au régime spécial correspondant. C'est aussi pour cela que beaucoup de syndicats désapprouvent ce changement, entre autre parce que si l'on doit refaire les contrats de travail de tous les « régimes spéciaux » c'est le début d'une aventure foireuse obligée. En effet, les salariés bénéficiant d'un régime spécial, aujourd'hui 500 000 actifs, devraient alors tous signer un nouveau document.

Les régimes spéciaux qui sont mis en cause dans le débat de cette rentrée concernent donc 500 000 actifs et 1,1 millions de retraités bientôt. Mais ces chiffres sont à remettre dans leur contexte car les régimes spéciaux concernent, dans les transports par exemple, 16 000 salariés qui partent à la retraite ! Par rapport au nombre annoncé on tombe de haut ; c'est pourquoi beaucoup de porte-paroles syndicaux (CGT FO et même la CFGT) crient que: « ça ne change pas la donne économique ». Surtout que, depuis quelques années déjà, « La Poste Bancale », l'EDF, GDF, la Lyonnaise des eaux et les autres anciens services publics sont privatisés ; et que par ailleurs, depuis plusieurs années, dans ces mêmes « services publics » les titularisations se font de plus en plus rares, la sous traitance ne fait , elle, qu'augmenter. Des salariés qui « bénéficient » de vrais « régimes spéciaux », ils n'en subsiste que très peu.

Selon la loi, les métiers qui bénéficient de régimes spéciaux ont des caractéristiques spécifiques : ils sont souvent issus de lois et du droit du travail arrêté en 1945, ils sont reconnus pénibles, qualifiés, présentent des contraintes professionnelles lourdes... Bref, à la base, ces métiers sont « bénéfiques à la Nation ». En exemple : les transports, l'énergie, la santé.



A la SNCF, l'âge de la retraite est de 55 ans ; 50 ans pour les conducteurs de trains (comme les conducteurs de bus de la RATP), pour 25 années de service. La RATP suit un programme de destitution de son régime spécial pour les conducteurs. Quand on sait le nombre d'usager du RER ou du métro parisien... Laisser se dégrader la situation sociale des gens responsables du transport de millions de personnes tous les jours, c'est carrément irresponsable !



Chez EDF et GDF, la situation est la même, mais les salariés qui partent à la retraite à 55 ans sont rares. Ils occupent très peu de postes, ce sont les salariés qui effectuent les travaux les plus pénibles. Les employés qui nous apportent l'énergie nécessaire au bon fonctionnement de notre petite routine journalière, ou des « créateurs de la croissance française » que sont les entreprises, ne sont-ils pas plus importants dans la vie de tous les jours que des boursicoteurs misanthropes qui partent recouverts de parachutes dorés ?

Quand on sait le nombre de sous traitants qu'emploient ces entreprises « publiques » pour, justement, effectuer les tâches dangereuses et pénibles ...



A la Poste, c'est simple, il ne reste plus qu'un tiers des salariés dans le peu de fonctionnaires (deux tiers des salariés de la Poste) travaillant sur les postes les plus pénibles (tri, distribution) qui ont droit à un régime spécial. Dans un futur proche il n'y aura plus de fonctionnaire du tout, vu qu'en début du mois d'octobre, la commission de Bruxelles confirmait le vœu de voir tous les services postaux européens privatisés. Certaines clauses des contrats ne sont plus appliquées depuis 1993 et la Poste, bien sûr, n'embauche plus du tout de fonctionnaires.

Et pour en rajouter une couche, les situations sociales des salariés du privé qui ont les mêmes responsabilités ou le même travail que les employés du public empirent. Les salaires sont bas (plus de 20 % des actifs gagnent le SMIC), les contrats précaires (CDD à outrance, CNE grand succès auprès des PME). Tout cela crée une rivalité entre public et privé ! Et c'est le pire, car au lieu de créer un élan de solidarité pour pouvoir lutter contre cette attaque du gouvernement, on se déchire entre pauvres ! La bonne vieille méthode !

Pour résumer, l'UMP qui veut « moderniser » le système des retraites, veut économiser jusqu'à 100 Milliards en 2040 et déjà 50 Milliards en 2020 selon ses chiffres.

Tout en faisant passer les moins pauvres pour des privilégiés et les misérables pour des courageux acceptant, telles de braves bêtes, leur triste sort immuable.



Mais privilèges de quoi, au juste ?

Les privilèges ce sont une retraite qui nous permet de survivre mieux les temps (plus courts) qu'il nous reste à passer sur terre, traînant une carcasse abîmée par le travail pénible ?

Les privilèges ce sont les horaires de nuit et les maladies qui s'ensuivent à cause du manque de sommeil ?

Les privilèges se sont les interventions à brûle pourpoint dans n'importe quel lieu d'intervention, à n'importe quelle heure ?? Non.

Le seul privilège que l'on pourrait reconnaître à ceux que les salariés du privé accusent d'injustice, serait peut être celui d'avoir eu l'esprit de lutte, le courage de se battre pour obtenir une vie et un avenir plus décent.

Tu parles d'un privilège !



Aujourd'hui on essaie de nous faire croire que de ne pas vivre dans la misère quand on travaille, c'est injuste ! La France est un des pays d'Europe dont la bourse et les échanges commerciaux fleurissent. A la bourse de Paris, constamment en hausse, le CAC 40 gagne 1,5% en moyenne tous les jours. Ca nous fait pas une belle croissance ça ??



Et pendant ce temps les médias et les politiques culpabilisent les bénéficiaires de régimes spéciaux, les salariés du privés éprouvent une haine grandissante pour ceux du (semi) public qui gagnent plus qu'eux. On a besoin de marcher sur la tête de quelqu'un pour se sentir plus grand au lieu de se servir de ses épaules pour estimer sa vie à la hausse.

Les régimes spéciaux ont une grande histoire qui commence avec celui des marins en 1673, et ont toujours été gagnés de haute lutte ; les « privilèges » accordés sont, depuis fort longtemps, constamment (à toutes les époques, depuis) revus à la baisse.

Sans point de repère et avec des conditions de travail de plus en plus difficiles et précaires, la réaction syndicale et militante n'en sera que plus violente et plus acharnée.

« Devenons tous des machines, ensemble ! » nous disent le système et ceux qui y croient.

Aujourd'hui, c'est le moment de faire passer les idées, pour que plus personne ne nous fasse sentir coupable de ne pas vivre dans la misère. Le bonheur pour tous, c'est maintenant. Serrons nous les coudes au lieu de croire au « chacun pour soi » de l'esprit droitier et soc dem.

Les mêmes droits du travail pour tous et toutes revus vers le haut, une nouvelle organisation du travail plus juste et plus solidaire, c'est pour cela qu'il faut combattre.



LES INTERMITTENTS DU SPECTACLE



Qui sont les intermittents du spectacle ? Des artistes, bien sûr, mais aussi des techniciens du cinéma, de l'audiovisuel, du théâtre...

Selon les données de l'Assédic, 380 professions sont ainsi répertoriées.

L'intermittence (comme son nom l'indique) est caractérisée par la succession de CDD, entre lesquels surviennent presque inévitablement des périodes de chômage. D'où l'importance cruciale de l'indemnisation perçues lors de ces « temps morts ».

Est-il nécessaire de préciser que, entre deux contrats, les intermittents ne se tourne pas les pouces mais travaillent activement à la préparation de leur prochain spectacle, à la mise en place à ce jour de leurs connaissances techniques, au démarchage éreintant .

Depuis 1992, l'indemnisation de ces périodes de chômage est remise en cause, mais c'est depuis le 21 décembre 2006 (date du nouveau protocole) que les intermittents tirent – de manière plus ou moins virulente- la sonnette d'alarme. Ce protocole a été mis en application le 1^{er} avril dernier, malgré les divers soutiens et manifestation visant à enrayer ce processus de précarisation.

Ce protocole a été ratifié à l'initiative du MEDEF, de la CGPME, et de l'UPA, autant d'organismes qui ne sont aucunement représentatifs du monde du spectacle (et donc peu

légitime de cette situation). La CFDT, la CFE CGC et la CFTC ont approuvé le protocole. Seuls les syndicats de la CGT et de FO ont refusé de ratifier cette mise à mort organisée d'un statut déjà peu reluisant.

Pour entrer dans les détails, être indemnisé en tant qu'intermittent du spectacle nécessite de remplir les conditions suivantes : être inscrit comme demandeur d'emploi et en chercher un activement ; être arrivé au terme d'un contrat ; être reconnu apte à travailler et avoir moins de 60 ans. A priori rien d'insurmontable...

Sauf que de l'ancien au nouveau régime, les données changent. On passe en effet d'un système de capitalisation à un système de mutualisation. Autrement dit, la rémunération ne se fait plus sur la base d'une fonction occupée, mais est désormais calculée sur la base du dernier salaire.

En outre, cette indemnisation n'est à présent possible que si l'intermittent a effectué 507 heures de travail reconnu effectif, en 10 mois pour les artistes, et en 10 mois et demi pour les techniciens. Avant la mise en place du nouveau protocole, le nombre d'heures à effectuer courait sur 12 mois, avec une date anniversaire. Maintenant le système est complexifié par un effet de glissement sur 243 jours (soit environ 8 mois), mais qui reprend après chaque jour travaillé.

Mais il ne faut pas se leurrer, c'est intentionnellement que le système s'est trouvé ainsi alambiqué, puisqu'à terme il entraîne en moyenne une augmentation de 40 % du statut d'intermittent vers celui de Rmiste.

Rappelons quand même que la précarité était déjà de mise auparavant, avec 80 % des intermittents qui touchaient alors 1,1% du SMIC.

Une fois de plus et selon cette logique indécente qui consiste à creuser les écarts, ce seront les intermittents qui auront touché les plus gros cachets qui seront les mieux indemnisés.

A titre comparatif, rappelons le régime d'indemnité chômage des députés : pour chaque député non réélu par les Français, ces derniers paieront 417120 euros, soit 6952 euros par mois pendant 60 mois ; et au-delà de ce délai, 20 % de ce traitement leur est maintenu à vie ! Sans parler de l'augmentation de salaire de 140 % que vient de s'octroyer généreusement notre Président !!!

Pour ceux qui souhaitent s'informer plus avant sur le sujet, un site intéressant centralise plus ou moins les actions menées : le CIP-IDF (Coordination des Intermittents et Précaires d'Ile de France). Ce comité se bat entre autres pour l'abrogation du protocole, mais aussi pour la relaxe de certains intermittents très engagés dans ce combat, notamment ceux qui avaient fait irruption sur le plateau de la Star'Ac, en brandissant une pancarte « Eteignez vos télévisions ».

Cette accentuation organisée de la précarisation de tous ceux qui travaillent dans les domaines de l'Art et de la Culture n'est pas due à la seule volonté de faire des économies. Moins la culture – au sens large – est accessible aux masses dans sa diversité – et parfois sa dimension subversive – plus l'Autorité s'assure d'un pouvoir unilatéral sur des « parts de cerveaux » largement amputées de leur esprit critique. Autrement dit, plus on réduit les possibilités de vivre d'un Art, plus la société s'appauvrit de son intelligence. Et quoi de plus facile à gouverner qu'une masse « lobotomisée » ?





SOLIDARITE INTERNATIONALE



Solidarité avec les abeilles du monde entier...



Plus que jamais soyons solidaires de ces petites travailleuses, victimes à leur tour de l'impact du capitalisme et du productivisme sur l'environnement, car nous pourrions subir le même sort.

Depuis plusieurs années, des milliards d'abeilles disparaissent. Cela a commencé d'abord en Floride puis cette étrange épidémie a gagné les États-Unis en entier, le Canada, l'Europe et enfin Taiwan en avril dernier.

Ainsi aux U.S.A c'est entre 60% et 90% des petites butineuses qui ont disparu et au Québec 40% des ruches sont déclarées manquantes. La situation est également inquiétante en Europe: en Allemagne, selon l'Association Nationale des Apiculteurs, le quart des colonies a été décimé avec des pertes allant jusqu'à 80% dans certains élevages. Même chose en Suisse, en Italie, au Portugal, en Grèce, en Autriche, en Pologne, en Angleterre où le syndrome a été baptisé « phénomène « Marie-Céleste » », du nom d'un navire dont l'équipage s'est volatilisé en 1872. En France selon les cheptels les pertes se situent entre 15% et 95%.



On se demande encore où sont passées ces milliards d'abeilles qui ont quitté leurs ruches et qui ne sont jamais rentrées. Surtout quand il n'y a aucune trace de cadavres à proximité, ni de prédateurs.

On se demande également les raisons de ces étranges disparitions... épidémie, pesticides, microbes, multiplication des émissions électromagnétiques perturbant les nanoparticules de magnétite présentes dans l'abdomen des abeilles ? En fait cela pourrait

être un peu de tout cela. Selon Jon Cummins de l'université d'Ontario : « des indices suggèrent que des champignons parasites utilisés pour la lutte biologique, et certains pesticides du groupe des néonicotinoïdes, interagissent entre eux et en synergie pour provoquer la destruction des abeilles ».

Les larves à leur tour seront contaminées et 45 fois plus sensibles à certaines toxines que des larves saines.

Même si les autorités chargées de la réglementation ont traité le déclin des abeilles avec une approche étroite et bornée, en ignorant l'évidence selon laquelle les pesticides agissent en synergie avec d'autres éléments dévastateurs, il est indispensable d'interdire massivement les pesticides systématiques afin d'espérer sauver les abeilles.



Mais au fait, pourquoi il est si important de sauver les abeilles ?

D'abord parce que ce sont des victimes du productivisme et de l'agriculture intensive qui a recours aux pesticides et donc pollue l'environnement pour augmenter sa productivité.

Mais aussi parce que 80 % des espèces végétales ont besoin des abeilles pour être fécondées. Sans elles, ni pollinisation, et pratiquement ni fruits, ni légumes. « Trois quart des cultures qui nourrissent l'humanité en dépendent », résume Bernard Vaissière, spécialiste des pollinisateurs à l'Inra (Institut national de recherche agronomique).

Donc pour résumer citons Albert Einstein qui disait il y a 50 ans : « Si l'abeille disparaissait du globe, l'homme n'aurait plus que quatre années à vivre. »



Parce que les travailleurs n'ont ni patrie, ni pays, soyons solidaires des travailleurs du monde entier ! Leur combat est le notre !

Pologne : Depuis le 17 décembre 2007, les 2400 mineurs de la mine de charbon de Budrik sont en grève illimitée. Leur lutte a commencé le 13 décembre par une grève de la faim.

Malgré une productivité deux fois plus haute que tout le secteur des mines du groupe Jastrzebska Spolka Weglowa (Société minière de Jastrzebie), les travailleurs de Budrik touchent le salaire le plus faible. Ils demandent donc l'alignement de leurs salaires sur le niveau des salaires des autres mineurs du groupe. Face à ces revendications la direction refuse de négocier, espérant ainsi casser la grève et affaiblir ainsi l'aile la plus combative de la classe ouvrière polonaise.

Nous pouvons soutenir ce mouvement en aidant financièrement les mineurs polonais.

Les personnes et les organisations syndicales peuvent soutenir en versant des virements de solidarité sur le compte bancaire de Orzesko-Knurowski Bank Spoldzielczy oddzial (département de) Ornontowice : BIC : POLU PL PR; IBAN : PL 23 8454 1053 2001 0041 5426 0001; Avec mention "Fonds de soutien aux familles des mineurs grévistes de Budryk"



Republique Tchèque : Le 18 janvier à Pribam, un village situé à 50 km au sud-ouest de Prague, un jeune skinhead antifasciste de 18 ans, Jan Kucera, a été assassiné. Son meurtrier un néo-nazi de 20 ans l'a poignardé à plusieurs reprises et Jan touché dans l'Aine et le dos, est décédé le lendemain matin à l'hôpital. Peu de temps auparavant la bande de néo-nazis dont faisait partie Jiri Fous, le meurtrier de Jan, provoquaient la bande de punks et de skins antifasciste dont faisait partie Jan, par des saluts nazis.

Ce meurtre ne peut que nous rappeler celui de Carlos, un autre jeune antifasciste madrilène de 16 ans, assassiné lui aussi pour ses idées par un néo-nazi, le 11 novembre dernier.

Loin d'être du folklore comme le prétendent certains, la lutte antifasciste radicale est une réalité qui coûte des vies. Soyons solidaires, **un coup porté contre l'un d'entre nous est un coup porté contre nous tous !**

Algérie : Du 10 au 12 février prochain, l'Intersyndicale Autonome de la Fonction Publique algérienne (CLA, CNAPEST, SATEF, SNAPAP, SNTE, SNPEPM, CECA, coordination des sections CNES) va organiser des grèves nationales avec un rassemblement le 12 à Alger. Au-delà des revendications habituelles c'est à dire des salaires et des pensions de retraite décentes, l'ouverture de véritables négociations dans la fonction publique, la titularisation des contractuels et vacataires et la création d'emplois ainsi qu'une indemnité pour les chômeurs ; il s'agit aussi de manifester pour les droits syndicaux. Les syndicats autonomes subissent toujours une répression sous toutes les formes possibles, le pouvoir multiplie les tentatives de corruption de leurs membres et crée des syndicats « clones » afin de les discréditer dans l'opinion. En solidarité, un rassemblement sera organisé devant le consulat d'Algérie à Bordeaux ainsi que dans de nombreuses autres villes de France.



Sans-Papiers : 25000 expulsions ! C'est le quota fixé par le ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement pour l'année 2008. Face à cette volonté de faire du chiffre, des collectifs partout en France organisent la résistance pour arrêter la machine à expulser. A Bordeaux le CRSP s'est créé il y a quelques mois afin de sensibiliser l'opinion publique ainsi que mettre en place un soutien pour les sans-papiers. Contact: Tous@crsp.ethictoc.org

CHRONIQUE/

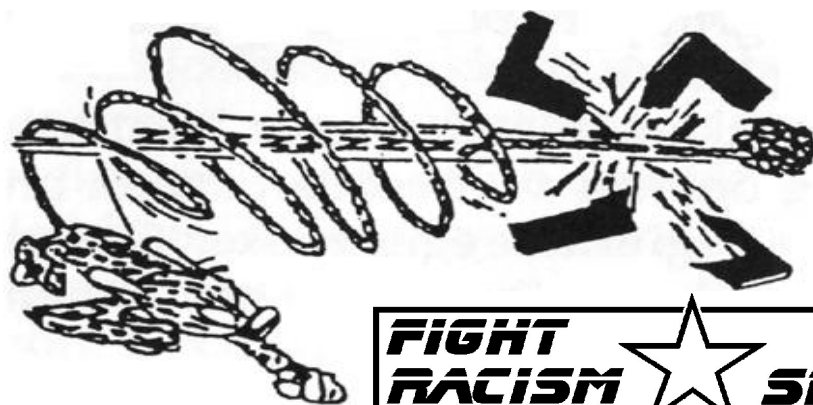
Mauvaise Réputation, JOEYSTARR avec Philippe Manœuvre (Flammarion, 2006)

Haïssant Manœuvre, c'est avec scepticisme que j'attaquais cette autobiographie de Joey Starr, judicieusement intitulée "Mauvaise Réputation". De son enfance dans une cité de Saint-Denis à son engagement récent dans l'association "Devoirs de Mémoire", Didier Morville (il a choisi le pseudo de Joey car c'était le nom le plus courant des esclaves de maison) confie 40 ans d'une vie agitée, animée et vécue au jour le jour à 100 à l'heure.

Précurseur parmi d'autres d'une culture hip-hop underground dans les 80's via la danse, le graffiti puis le rap, Joey se révèle avec le temps être un artiste complet et touche à tout : animateur radio, acteur, réalisateur de clips, producteur (son label B.O.S.S.), businessman (la marque de streetwear Com8), chanteur - animateur en sound system, passionné de musiques (il cite comme références aussi bien Run Dmc, Beastie Boys et Public Enemy que Lkj, Dillinger, Trust, Nina Hagen et la soul music américaine). Et surtout talentueux chanteur-compositeur-interprète et bête de scène avec Suprême NTM...

Mais en parallèle à ça, il y a l'enfant battu par un père fraîchement débarqué des Antilles et cherchant à s'intégrer à tout prix puis une adolescence à galérer : came, alcool, embrouilles, bastons et nuit passées à dormir dans le métro... Puis plus tard ses relations amoureuses assez houleuses avec entre autres Béatrice Dalle, son séjour en prison et ses nombreux procès, les continuelles attaques gratuites et vicieuses des médias et journalistes, la fin très mal vécue de NTM et de sa complicité avec KoolShen...

J'avouerais qu'étant un inconditionnel du Suprême (jeune ado ce fut le groupe que j'aimais le plus avec les Bérus) c'est avec grand plaisir que j'ai lu cette autobiographie à la fois poignante, émouvante et ne manquant pas d'anecdotes croustillantes (le chapitre où il raconte ses 20 mois d'armée vaut son pesant des cacahuètes, c'est proprement hallucinant!) qui retrace aussi une partie de l'histoire du hip-hop français...



cnt.fau33@cnt-f.org



LA CNT C'EST QUOI ?

La CNT c'est l'effort militant à la place de la bureaucratisation; c'est la solidarité inter-professionnelle à la place du corporatisme; c'est un syndicat libre de toute interference politique.

Pour la CNT ce qui est fondamental c'est que les gens décident pour eux-mêmes. Parce-que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation, parce-que nous préconisons l'auto-organisation des luttes, parce-que les luttes anti-sexistes, celles des chômeurs, des précaires, des mal logés, des sans papiers, des lycéens sont aussi les nôtres, parce-que les peuples du monde entier sont tous victimes des mêmes maux, nous sommes...

UN SYNDICAT DE COMBAT, AUTOGESTIONNAIRE ET SOLIDAIRE